



ARRETE DE CIRCULATION

Arrêté 2017-47

**OBJET : CHAUSSEE RETRECIE au niveau du 638 chemin des Fontanettes
du 16/08 au 15/09/2017 de 8h à 17h.
découpage enrobé pour branchement télécom**

Le Maire de LUMBIN

Vu Le Code de la Route

Vu les articles L2213-2 et suivants du Code des Collectivités Territoriales, conférant au Maire des pouvoirs généraux de police,

Vu les articles L2213-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales, conférant au Maire des pouvoirs généraux de police de circulation et de stationnement,

Vu la demande de travaux de l'Entreprise SAINT GEORGES TP pour les travaux de découpage enrobé pour des branchements télécom au 638 chemin des fontanettes

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation pour que les travaux se déroulent dans le respect des conditions de sécurité,

ARRETE

Article 1 : circulation

La chaussée sera rétrécie au niveau du numéro 638 du chemin des Fontanettes de **8h à 17h** du **16/08/2017 au 15/09/2017 de 8h à 17h.**

Article 2 : signalisation

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'Entreprise SAINT GEORGES TP.

Article 3 : destinataires

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie du Touvet,
L'Entreprise SAINT GEORGES TP Monsieur le Maire de LUMBIN
Ils seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à Lumbin, le 16 Août 2017

Le Maire
Pierre FORTE